

CANADA.

QUEBEC, 10 JUILLET 1878.

La question orangiste absorbe en ce moment, à peu près toute l'attention publique, non-seulement à Montréal, mais nous pourrions dire sur toute l'étendue de la Puisseance, et les bons citoyens, qui ne se laissent pas aveugler par les préjugés, voient venir la journée du 12 avec un terreur légitime. Il est vraiment déplorable que les orangistes de Montréal, qui sont une minorité si infime, aient persisté, malgré les conseils qui leur ont été donnés, à vouloir se donner le plaisir de parader, quand ils savent que leur présence en corps, dans les rues, est une provocation pour les catholiques. Ce qui y a de bien déplorable, en même temps, c'est que, au dire de la Minerve, tous les journaux protestants se rangent du côté des orangistes. Si le sang coule, vendredi, un abîme séparera peut-être pour longtemps les catholiques et les protestants, et qui pourra calculer toutes les conséquences d'un semblable état de choses ?

Toutes les mesures de précautions qui ont été prises sont bien de nature à nous faire espérer que l'ordre sera maintenu, mais, comme le dit la Minerve, il faut prévoir les accidents et les imprudences. Un rien peut tout perdre. Un coup de tête est bien vite fait, et il n'est pas facile de maîtriser une populace excitée de 25 ou 30,000 individus avec 2,000 ou 3,000 hommes de troupes. Espérons pourtant que la lettre pastorale qui a été lue, dimanche, dans toutes les églises de Montréal, produira son effet sur les catholiques et leur fera fermer les yeux sur ce qui leur a été dit de prévoyant dans l'attitude des orangistes.

La question si chatouilleuse de la localisation du chemin de fer de Maskinongé à Montréal, est enfin réglée. L'hon. M. Joly a déclaré, à la séance d'hier, que son gouvernement allait suivre les recommandations de M. Shany, et qu'il choisissait la route de Terrebonne. La réputation de M. Shany est bien établie en ce pays, où personne ne conteste sa haute compétence en matière de chemins de fer. Le gouvernement Joly agit donc sagement en se conformant aux conseils d'un homme en qui tout le monde a confiance en ce moment et, en qui on ne peut soupçonner de motifs intéressés, et nous pensons qu'il obtiendra l'approbation de tout le pays. Cette question est d'une grande importance pour nous. Nous nous réjouissons de la solution qui vient de lui être donnée, parce que nous la croyons propre à favoriser les intérêts généraux de la Province de Québec. Le chef même de l'opposition, l'hon. M. Chapleau, s'est empressé d'approuver la décision du gouvernement, et un vote qui a eu lieu subseqüemment a démontré que la très-grande majorité de la Chambre approuvait ce dernier.

Les journaux se sont occupés ces jours derniers, d'une pétition qui aurait été distribuée par les villes, avec prière de la faire couvrir de signatures. Dans cette pétition, on se déclare admirateur de la politique du gouvernement et on demande que ce dernier fasse de plus grandes économies encore que celles qu'il a promises. Nous avons cru devoir nous dispenser d'en parler avec d'autant plus de raison que l'origine de ce document est au moins douteuse. Bisons que les libéraux auxquels les conservateurs l'attribuent en rejettent la responsabilité sur ces derniers.

On mande, de New-York, en date d'hier, que le parti socialiste vient d'adopter des résolutions par lesquelles il engage les socialistes d'Allemagne de faire tous leurs efforts pour se faire représenter, dans le parlement allemand, par des hommes qui soient au-dessus de l'intimidation et qui agitent l'opinion dans le but de renverser le militarisme.

Le Globe, de Toronto tout en désapprouvant les mesures adoptées par le maire de Montréal, en prévision des troubles qui pourraient éclater à Montréal, le 12 juillet, donne le conseil suivant aux orangistes :

« Ce serait un acte de vrai courage de la part des orangistes de la cité, que tout en enregistrant leur protestation contre l'acte arbitraire du maire, de se soumettre à son autorité pour le moment, et de renoncer à leur procession pour cette année. »

Nous doutons, que le conseil soit accepté.

troublé la paix publique, dimanche dernier. Les amis du maire de Montréal et de M. Devlin, membre de la Chambre des communes, les sollicitent, dit-on, de donner leur démission, après l'échéance qu'ils viennent d'éprouver dans leur mission à Ottawa.

La conduite du maire est généralement approuvée. Les membres de la presse de l'Etat du Maine, au nombre de 60 à 80 messieurs et dames, sont attendus vendredi matin à Québec. Ils prendront immédiatement le vapeur de la compagnie du Saint-Laurent pour aller faire une excursion au Sagouay. Ils reviendront, dimanche à Québec. Lundi, ils visiteront les endroits pittoresques autour de Québec.

En conformité à la décision du Conseil Privé, les compagnies d'assurance ont donné avis qu'elles cesseraient d'estampiller les polices d'assurance.

Il y a eu, le 8 et le 9 du présent mois, un examen des élèves de l'École de navigation du gouvernement de Québec. M. Edmond Bernier a reçu un certificat comme maître; M. Calixte Bervier a obtenu un certificat de contre-maître. Tous deux sont de l'Islet.

L'élection des officiers de l'Union-Allet qui a eu lieu à Sorel, lundi dernier, a donné le résultat suivant: Président-Général, M. l'abbé F. X. Lachance; Vice-Président-Général, M. J. W. McGowan; Trésorier, Edw. Hurlbut; Secrétaire, M. Alfred LaRoque; Assist.-Sec., M. J. E. Chagnon. Conseillers, MM. Jannard, Meignon, Dr. A. Piché, N. Renaud, Sauvageau, Alfred B. Ancelet, A. Prudergast, Arthur LeFebvre.

Un grand nombre d'orangistes sont déjà arrivés à Montréal, venant des divers points de la Province. Il en est venu même des Etats-Unis. Les orangistes porteront leurs insignes ordinaires, le 12, mais ils s'abstiendront de jouer des airs provocants.

La compagnie du Grand Tronc a défendu à ses employés de s'absenter ce jour-là. Tous les marchands et autres se proposent de retenir strictement leurs employés à leur travail, vendredi.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

9 juillet 1878.

M. PRICE présente plusieurs pétitions de municipalités dans le comté de Chicoutimi, demandant une aide pour leur permettre de rembourser les sommes payées pour des grains de semence.

L'hon. M. Joly propose que les mesures du gouvernement aient la préséance sur les ordres du jour, à compter d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de la session.

L'hon. M. CHAPLEAU espère que ce ne sera pas tous les jours.

M. MAILLON demande au moins deux jours par semaine.

L'hon. M. MARCHAND demande combien de semaines encore l'opposition désire prolonger la session.

L'hon. M. CHAPLEAU dit que ce sera aussi longtemps que le gouvernement ne présentera pas ses mesures.

L'hon. M. JOLY dit que les mesures du gouvernement sont prêtes. Il consent à accorder un jour par semaine, et il demande quel jour le chef de l'opposition désire.

Ce dernier demande mercredi.

La motion du premier ministre est adoptée avec cet amendement.

M. TAILLON demande ensuite que son projet de loi concernant la suppression des processions de parti ait la préséance.

L'hon. M. Joly refuse en disant que le député de Montréal avait cru devoir prendre presque tout le temps de la séance, à la dernière séance, au lieu d'accepter la proposition du député de Mégantic, qui demandait d'ajourner la deuxième lecture à aujourd'hui, et d'équiper toute la discussion de suite.

MM. TAILLON et CHAPLEAU disent que si le bill n'est pas adopté, la responsabilité est grave et peut-être sanglinaire événement qui peuvent arriver, le 12, à Montréal, retombera sur le gouvernement.

L'hon. M. LANGELIER dit que les honorables députés désirent faire porter au gouvernement la responsabilité de leur propre négligence. Ils connaissent les événements arrivés à Montréal, le 12 juillet, l'année dernière, et s'ils avaient été aussi zélés, pourquoi n'ont-ils pas présenté ce bill à la dernière session, ou immédiatement après le 4 juin, au lieu d'attendre le 25 juin pour le présenter. On ne peut conclure autre chose de leur conduite, qu'ils ne sont pas sérieux, mais qu'ils veulent uniquement embarrasser le gouvernement.

M. McSHANE dit que les partis devraient s'entendre. Il est sûr que l'adoption du bill en question plaira à la majorité des citoyens de Montréal, où les malheureuses divisions causent tant d'anxiété dans les familles et troublent en ce moment toute la Province.

M. WATTS présente un rapport du comité des bills privés déclarant que le comité a adopté le bill pour amender la charte de la ville de Québec sans amendement.

Entre Terrebonne et Montréal, il y a trois routes proposées, dont l'une, au dire de M. Shany, est la meilleure en se plaçant à un point de vue strictement commercial et pratique, on considérant que les travaux seront terminés cet automne et que la connexion sera directe avec l'ouest par le chemin de la colonisation du nord, et qu'une courte ligne pourra être construite prochainement à partir de la Pointe-Carré. Le gouvernement ne peut adopter de suite la ligne proposée au Sault-au-Récollet, parce qu'il est lié par des arrangements en rapport avec les autres des villes de Québec et Montréal. Il doit respecter ces arrangements ou perdre les subsides votés par ces deux villes, parce qu'il a été entendu que le chemin de la rive Nord se rendrait à Montréal par une ligne complètement indépendante, ce qui ne pourrait se faire par la route du Saut-au-Récollet.

Quant aux deux autres lignes, la ligne originale ou directe offre des difficultés coûteuses, à la Rivière des Prairies, et pour les surmonter il faudrait de grands frais et une grande perte de temps, toutes choses que ne pourrait compenser sa position de ligne directe, en la comparant avec la route par Saint-Vincent-de-Paul, qui, malgré ses deux milles de plus grande longueur, coûterait, dans l'opinion de M. Shany, \$100,000 de moins à construire. Ce n'est cependant là qu'une question de détail; mais le gouvernement n'est pas prêt en ce moment à dire laquelle il adoptera.

L'hon. M. CHAPLEAU est heureux d'entendre la déclaration du premier ministre. Il en est fier, non pas dans le sens d'une politique de revanche contre ceux qui ont vilipendé le ci-devant gouvernement à propos de sa politique des chemins de fer. Mais cette décision venue d'intégrité, l'hon. M. Joly et les motifs s'en vantent de l'opinion publique de ce pays.

Toutes ou presque toutes les élections dans le district de Montréal se sont faites sur la question des chemins de fer, et il est justifiable de dire que la cause première de la chute du gouvernement De Boucherville a été d'avoir abandonné la route du bout de l'île pour celle de Terrebonne, laquelle, comme vient de le dire le premier ministre, est la plus favorable aux intérêts de la Province.

L'excitation que cette question avait soulevée à Montréal s'est propagée jusqu'à Québec et parce que le gouvernement n'a pas voulu consentir à aller à Sainte-Thérèse, et à donner le coup de pied à Montréal, les Québécois ont refusé de payer ce qui était justement dû, et si justement que le premier ministre s'est adressé à la corporation pour obtenir le paiement de 50 pour cent sur les travaux exécutés, bien que, dans l'opposition, il eût conseillé à Québec de ne pas payer plus de 50 pour cent. C'est sous ces circonstances que le gouvernement crut nécessaire de faire une législation quelconque peu arbitraire, il est obligé de l'admettre.

Les ci-devant ministres ont été dénoncés comme jamais des hommes publics l'ont été par une presse sans scrupule, mais il est prêt à tout oublier et à considérer la question telle qu'elle se présente actuellement.

Le premier ministre admet donc virtuellement que le ci-devant gouvernement avait adopté une ligne de conduite judiciaire. Il avait consulté quelques-uns des meilleurs légistes, et le rapport de M. Shany, l'un des hommes les plus éminents du pays, a corroboré la sagesse et les résultats de l'action du ci-devant gouvernement. Il donnera au gouvernement tout son concours pour lui permettre de réaliser cette entreprise.

L'hon. M. Joly est heureux de voir l'accueil que le chef de l'opposition fait à sa politique, mais il pense qu'il a tort de prétendre que la décision du gouvernement actuel est une justification de la politique du gouvernement De Boucherville. Il est obligé de le démontrer sur ce point. Vaut-il dire que nous approuvons le gouvernement De Boucherville et ses tentatives inconstitutionnelles de substituer le pouvoir au droit, d'abolir les cours de justice et de prendre les corporations à la gorge. Assurément, l'adoption de la route de Terrebonne n'est pas la sanction d'une telle politique.

M. NELSON ne peut approuver la décision du gouvernement.

La discussion se prolonge jusqu'à six heures.

A la reprise de la séance, à 7 heures et demie, M. McShane propose, secondé par M. Flynn, que le bill concernant la suppression des processions de parti soit soumis au comité.

M. WATTS propose que les dispositions du bill ne s'appliquent pas aux processions de sociétés incorporées, ni à celles d'élèves d'écoles ou collèges.

Cet amendement est adopté.

M. LYNCH est d'opinion que la Chambre devrait hésiter avant d'adopter un principe comme celui qui comporte ce projet de loi.

L'hon. M. CHURCH dit qu'il votera contre ce bill.

L'hon. M. ROBERTSON croit que ce bill fera plus de mal que de bien, et il le repousse.

Le bill est rapporté avec des amendements et il est décidé que le rapport du comité sera reçu demain.

Le débat est continué sur la motion demandant que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. NELSON, secondé par M. TAILLON, propose un amendement que la Chambre ne se forme pas en comité des subsides, mais qu'il soit résolu que cette Chambre regrette que le gouvernement ait décidé d'adopter la route de Terrebonne au lieu de celle du Saut-de-l'Île.

Cet amendement est rejeté par 52 contre 7.

Port—MM. Baubien, Lafontaine (Shefford), Lynch, McShane, Nelson, Racicot et Taillon.—7.

Contre—MM. Audet, Bachand, Bergeron, Bertrand, Blais, Brousseau, Boutin, Cameron, Chapeau, Champane, Charlebois, Chauveau, Church, Dubamel, Deschênes, Duckett, Dussault, Dupuis, Flynn, Fortin, Gagnon, Gauthier, Houde, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine (Napierville), Lalonde, Caron, Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorncy), La Vallée, LeCavallier, Loranger, Lovell, Meikle, McTavish, Marchand, Murphy, Martel, Piquet, Poirier, Poirier, Picard, Rivest, Le Malouin, Robillard, Ross, Shehyn, Tarte, St. Cyr, Magnan et Wardele.—52.

M. LORANGER propose que si le gouvernement adopte la route de Maskinongé à Terrebonne, cette route devrait être continuée de Terrebonne jusqu'à la partie orientale de Montréal, directement par la voie du village de Saint-Vincent de Paul.

Sur la promesse de l'opposition qu'elle terminerait le débat sur le budget, demain, l'hon. M. Joly consent à ajourner le débat à demain, sur l'amendement de M. Loranger.

La séance est levée à une heure du matin.

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Service général.

DEPECHE DE BON MATIN

ANGLETERRE

Londres, 10 juillet. Une dépêche d'Odessa annonce que les détachements d'une compagnie de vapeurs sont partis pour aller à San Stefano préparer le retour de 125,000 hommes de troupes russes.

Des dépêches spéciales de Berlin disent que la question de Balaoum n'est pas encore réglée, la Russie et l'Angleterre ne sont pas tombées d'accord sur les frontières.

Un correspondant dit que les Russes ont soulevé de nouveau la question des fortifications, et son croit qu'ils veulent gagner du temps.

Un correspondant dit que le Grar ne soit pas d'un aussi bon goût que Gortschakoff l'acquisition de l'île de Chypre par l'Angleterre.

SERBIE

Belgrade, 9 juillet. Le prince Milan a lancé une proclamation déclarant l'indépendance de la Serbie.

ITALIE

Rome, 9 juillet. L'opinion publique en Europe regarde l'occupation de Chypre avec faveur.

TRANSLATION

Des restes de Mgr de LAVAL à la Chapelle du Séminaire.

Il vient de paraître à cette imprimerie, sous ce titre, une Relation complète de tout ce qui s'est passé depuis l'inhumation des ossements de Mgr LAVAL, le 19 septembre 1877, jusqu'à son dépôt au Séminaire de Québec, le 23 mai 1878. Elle contient aussi l'éloge funèbre prononcé par Mgr Antoine RACINE, à la basilique, et celui par l'hon. P. J. O. CHAUVEAU, le soir, à l'Université; l'appréciation de la fête, par Son Excellence Mgr Conroy, la liste des membres du clergé présents, etc., etc.

Cette brochure consiste en 110 pages 8° compactes. Prix, 25 centimes par exemplaire. Le nombre d'exemplaires est limité.

LA MARINE CANADIENNE.

Un rapport du département de la marine et des pêcheries, pour l'année 1877, que nous venons de recevoir, contient une liste complète de tous les bâtiments dont les noms étaient inscrits, à la fin de l'année 1877, sur le registre, que la loi oblige le département à tenir. Il renferme, en outre, une foule d'informations utiles et intéressantes concernant la marine canadienne en général.

Le député-ministre de la marine prétend que le Canada occupe le cinquième rang sur la liste des pays qui possèdent une marine. On verra, par le tableau suivant, les pays qui l'emportent sur le Canada et ceux qui lui sont inférieurs :

Table with 3 columns: Pays, Tonnage, and other details. Includes Grande-Bretagne et ses colonies, Etats-Unis, Norvège, Italie, Canada, Allemagne, France, etc.

La valeur totale de notre marine est estimée à un peu moins de 40 millions de piastres, et on peut en inférer que c'est l'une de nos industries les plus importantes. Un très-grand nombre des bâtiments construits, l'année dernière, à Québec, Saint-Jean, Yarmouth et autres endroits, ont été vendus à l'étranger; la matière brute est ainsi convertie en un article supérieurement fini avant d'être exportée. Malgré le nombre de bâtiments neufs qui se vendent chaque année, il se produit un accroissement continu dans le nombre que nous possédons.

Voici deux tableaux, dont le premier mesure le nombre de bâtiments et leur tonnage inscrits sur le registre à la fin de chaque année, depuis 1873; le deuxième montre leur capacité et le nombre de bâtiments construits et enregistrés en Canada, chaque année, aussi depuis 1873:

Table with 3 columns: Année, Nombre de bâtiments, Tonnage. Shows data from 1873 to 1877.

Il est intéressant de voir dans quelle proportion se divise notre marine pour chacune des différentes provinces de la Puisseance. Le tableau suivant montre ce qu'elle était à la fin de 1877:

Table with 3 columns: Province, Nombre de bâtiments, Tonnage. Lists provinces like Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Bruns, etc.

Voici un autre tableau par lequel on verra combien il a été construit de bâtiments dans chaque Province, en 1877:

Table with 3 columns: Province, Nombre de bâtiments, Tonnage. Lists provinces like Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Bruns, etc.

Aux abonnés retardataires.

MM. les abonnés à ce Journal qui doivent des arrérages ou leur abonnement courant, sont priés d'en remettre le montant sans plus de délai.

A défaut d'occasion, on peut envoyer par la poste, en faisant enregistrer sa lettre.

Troubles d'un rapporteur.

Le rapporteur du Journal, en quête de faits-divers, s'est rendu ces jours derniers au marché Champlain. Il voulait savoir si, cette année, il y a, comme les années précédentes, une ligne régulière d'omnibus allant à Sillery, afin d'en faire un fait-divers.

Il s'avance vers quelques individus qui se trouvent là, en présence, et pose sa question: « Non, lui répondit l'un d'eux avec empressement, il n'y a pas d'omnibus; mais, moi, je puis vous conduire à Sillery à bon marché et proprement. J'ai un bon cheval et une bonne voiture. » Et avant même que le rapporteur ait eu le temps de dire qu'il ne voulait pas aller à Sillery, 5 ou 6 autres charretiers, s'avancèrent et crièrent tous ensemble: « Moi, monsieur, moi monsieur, je vais vous mener, il n'y a pas d'omnibus, etc. »

Le pauvre rapporteur eut bien de la difficulté à prendre la parole pour leur dire qu'il ne voulait pas aller à Sillery.

Quand il se fut tiré du nid de guêpes où il s'était fourré, il n'était pas du tout convaincu qu'il n'y avait pas de ligne d'omnibus. Il pensait que ces gens-là avaient, peut-être, voulu le tromper, pour avoir le profit d'une course à Sillery. Il voulait s'adresser à d'autres personnes.

Il traversa la halle et posa de nouveau sa question à ceux qui se trouvaient sur ce point. Mais c'était encore des charretiers. Les cris de « Il n'y a pas d'omnibus; » je vais vous mener à bon marché, » recommencèrent.

Pas plus convaincu que la première fois, il retourna dans la halle et s'adressa à un des bouchers qui lui dit qu'il n'y avait pas d'omnibus; mais qu'il n'en est pas certain.

Le rapporteur s'adresse ensuite à une vieille regrattière irlandaise, qui lui dit qu'il n'y a pas d'omnibus, mais que son fils est là, tout près; qu'il a un bon cheval et qu'il peut le mener à bon marché, et en terminant ces mots, elle cria: « Jimmy, Jimmy come here, quick! »

Le rapporteur prit le parti alors de ne parler d'omnibus à personne, et continua son chemin. Il avait la matière voulu pour son fait-divers, et c'était tout ce qu'il lui fallait.

Passant sur le marché du Palais, il voulut prendre, là aussi, le sujet d'un fait-divers. Il voit une foule de monde occupé à examiner des chevaux que des maquignons avaient amenés au marché pour vendre.

Il demande le prix d'un cheval qui lui indique, là, encore, les maquignons, de même que les charretiers, se mettant à ses trousses. « Moi, monsieur, je pense vous donner ce cheval-là pour \$25; c'est sain comme une halle, puis ça du train sur la route. Vous auriez du plaisir avec ça. » Un autre reprenant, sans que le rapporteur eût le temps de prononcer une seule parole: « Mon cheval est tout jeune; regardez à sa dent. Il est franc partout, il ne refuse pas un coup de collier, etc., etc. »

Enfin, le rapporteur, après avoir fait comprendre qu'il ne voulait pas acheter de chevaux, entra dans la halle et apprit d'un boucher, que tous les jours il y avait des chevaux à vendre sur le marché et que le prix en variait de \$10 à \$40.

C'était tout ce qu'il voulait savoir. Ne songant toujours qu'à ses faits-divers, notre rapporteur s'achemina sur les quais du Palais pour connaître le prix du bois. Les charretiers à bois le voyant venir, croient voir en lui un acheteur de bois. En un clin-d'œil, il est entouré d'une foule de charretiers. Il leur demande le prix du bois. « Embarquez dans ma charrette, » dit l'un d'eux, « il y a une goélette au bout du quai qui vient de réduire ses prix; c'est à moitié prix. Pour le transport, on s'arrangera bien. Embarkuez vite, parce que ce bois ne metra pas grand temps à partir. »

Un autre cria: « Monsieur j'ai déjà charroyé du bois pour vous; donnez-moi la préférence. »

Un autre prend le rapporteur par le bras et lui dit à l'oreille: « Ma charrette a 1 1/2 pouces plus large que les autres, et ça fait de grosses demicordes. »

Enfin, le rapporteur put leur faire comprendre qu'il ne voulait pas acheter de bois ce jour-là.

Mais avant d'arriver aux goélettes, pour avoir ses informations, il lui fallait traverser le groupe des scieurs de bois.

Un arrivant à eux: « Un scieur qu'il vous faut, — Non. A mesure qu'il avançait: « Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

« Un scieur? — Non. »

Alfred Michon, jeune garçon de 12 ans, surpris à voler le porte-monnaie de la poche de madame Gauvreau, est libéré, personne ne comparaisant contre lui.

La cause de Soullac contre O'Mally, pour assaut et lésions, est renvoyée, icelle étant arrangée avant les plaideurs.

La cause de P. Maffait contre Louis Provix, pour assaut et lésions, est renvoyée, icelle étant arrangée avant les plaideurs.

Le sermon du révd. Père Hammond, prononcé le 24 juin, à l'église Saint-Jean-Baptiste, vient de paraître sous la forme d'une brochure, et se vend 5 centimes l'exemplaire, au profit de la maison des RR. PP. à Québec. Nous remercions qui de droit pour l'exemplaire qu'on a bien voulu nous adresser.

FAITS DIVERS.

—La batterie B est partie, cette après-midi, pour aller camper sur l'île de Sainte-Hélène.

—Le vapeur St. Laurent partira, demain matin, à 7 heures, pour Chicomini, arrêtant à la Baie Saint-Paul, aux Eboulements, à Marray Bay, à la Rivière-du-Loup, à Tadoussac, à l'Anse Saint-Jean et à la Baie des Ha! Ha!

—Le vapeur Secret, appartenant à la compagnie des ports du golfe, est accosté au quai de Jones, de l'autre côté de la rivière Saint-Charles; il sembla s'ennuyer dans l'inactivité complète où on le laisse. Il n'y a que des gardiens à bord. Les quatre ou cinq autres vapeurs qui possèdent la compagnie sont déjà plus que suffisants pour répondre aux demandes qui lui sont faites.

Ce vapeur n'a pas reçu au printemps la couche de peinture de rigueur pour les vapeurs qui ont un service à faire, et tel qu'il est, il offre une image frappante de la pénurie des temps. Il est à vendre.

—Voyageurs arrivés, hier et ce matin, aux hôtels Saint-Louis, Albion et Mountain Hill House:

Hotel Saint-Louis.

J. Patton, Jr, et madame C. C. Warner, M. et madame G. H. Smith, M. et madame Jos. H. Gray, New-York; A. Baine, Renfrew, M. Siamans, Joseph B. Glover, Robert Bacon, Boston; Chas. S. Burroughs, John Rodpath, W. Spencer, P. P. C. Gie, Montréal; J. A. Sweetman, Charlton, New-York; J. F. Sweetman, Washington, D. C.; E. Balcer, Dr. Du-bord, J. Rogers, R. Kleanan, Trois-Rivières; Sir John Goode, J. C. Goode, Londres; G. J. Barthe, Sorel.

Hotel Albion.

J. Rainville, M. et madame T. Mackay, M. et madame T. Sherman, Montréal; W. Dokofo, Outaouais; E. M. Hart, Charles Lajoie, L. T. O. Brunelle, Alex. Baptist, P. O. Deslites, Charles Dupont Hebert, Trois-Rivières.

Mountain Hill House.

Moise Chartrand, J. E. Doré, Montréal; Callender's Georgina Menestrais, au nombre de 21.

NOUVEAUX FAILLIS.—La Gazette Officielle de Québec publie la liste suivante de nouveaux faillis et la date de l'assemblée des créanciers:

André Fontaine, hôtelier, 18 juillet; Charles A. Pearson, marchand, Buckingham Hill, 17 juillet; Samuel Paxton, condorner, Montréal, 18 juillet; Moise Oumet, entrepreneur, Montréal, 17 juillet; Napoléon Hamel, marchand, Saint-Antoine de la Baie du Febvre, Saint-François du Lac, 18 juillet; F. Girard, marchand, Saint-Sébastien, Saint-Jean, 16 juillet; «The Old Cabinet and Novelty Co.», Montréal, 13 juillet; P. R. C. Hoyey, épicer, Montréal, 18 juillet; Edw. Ward Bowl, marchand de bois, canon de Bury, Sherbrooke, 12 juillet; A. Jolphe Steenken, marchand, Montréal, 17 juillet; Joseph A. Diamondel, chapelier, Montréal, 19 juillet.

—Un vieillard, du nom de Tardif, qui pensionnait dans une maison de la rue Saint-Patrice, dans le quartier Montcalm, a disparu depuis une quinzaine de jours.

—La Morning Chronicle croit savoir que la petite sévit actuellement dans le carré Renaud, sur la rue Prince Etouard, Saint-Roch. Deux familles en sont atteintes.

EXCURSION A QUÉBEC.—L'excursion de samedi prochain promet d'être la plus populaire de la saison. Chacun devra se hâter de se procurer des billets d'avance aux différents dépôts, attendu que le nombre en a été limité. La rapidité avec laquelle ils se vendent, nous fait croire que samedi prochain, il sera peut-être impossible de s'en procurer au départ du vapeur.

Le célèbre corps de Musique de la Cité qui doit faire partie de l'excursion donnera une sérénade à Québec, dans le jardin du Port à deux heures dimanche après-midi, et les habitants de la capitale pourront jnger par eux-s'il a réellement mérité la palme qui lui a été décernée au Jubilé Musical. La bande de la Cité apportera avec elle les deux drapeaux qu'elle a remportés au concours. Le départ de Montréal aura lieu à 2 heures p.m., précises au cadran de la douane.

—Minerve d'hier.

LE MOULIN JONES.—Le moulin à scie de M. Jones, de l'autre côté de la rivière Saint-Charles, est arrêté depuis mars dernier, par suite du peu de demandes pour du bois de sciage. Il y a sur le quai de grandes quantités de bois, accumulées là depuis plusieurs années, et les acheteurs font défaut. Il y avait une quarantaine d'hommes employés à ce moulin.

SABLE.—Le lit de la rivière Saint-Charles semble être une mine de sable inépuisable. A chaque basse-marée, on en tire, et cela depuis de longues années, maintes charges de sable, et la marée qui suit remplit les excavations et semble inviter les charroyeurs à venir de nouveau puiser dans cette source intarissable.

—Il y a eu, à Montréal, la semaine dernière, 186 inhumations au cimetière de la Côte des Neiges, dont 133 provenant de décès dans les limites de la cité, et 53 en dehors. De ce nombre, 19 sont morts du choléra; es enfants, 19 de diarrhée, 15 de variole et 2 de diphtérie

ARRIVÉS DE QUEBEC.
Kong Oscar II, Glasgow, 21 juin.
Nordens Dronning, Liverpool, 22 juin.

LE PHOSFOZONE !
ACTE DE FAILLITE DE 1875
ET SES AMENDEMENTS.
Dans l'affaire de
ANDRÉ GINGRAS,

AVIS.
Les membres de la Profession Médicale
font avertis que ceux qui ont négligé de se
faire enregistrer avant le 1er mars...

Marchandises sèches.
Epiceries à bon marché.
A vendre ou à louer.

COMMERCIAL HOUSE.
Nous offrons les articles ci-haut mentionnés
convenables pour la saison, comme étant
décidément l'avantage le plus réel qui s'est jamais
offert à Québec, savoir :

LECLERC & LEBELLIER.
COIN DES RUES
Saint-Jean et Saint-Eustache,

MAGASIN A LOUER.
MAGASIN, sur le marché
Finlay ou vieux marché.

VENTES PAR ENCAN.
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
COUR DU RECORDER.

AVIS AUX ENTREPRENEUR.
TRAVAUX DANS LE HAVRE DE
QUEBEC.
Bassin de Radoub projeté
à la Pointe-Lévis.

THÉNOLO SODIQUE BOBŒUF !
(Prix Montyon.)
Thénolo Sodique Bobœuf, principe actif des
goudrons, antiputride, anti-épidémique, anti-
hémorrhagique et antiseptique, contre les brû-
lures, angueles, coupures, piqûres, morsures,
etc., etc.

EN MAGASIN !
Habilllements d'été pour mes-
sieurs !

THEOP. HUDON,
COIN DES RUES
Saint-Joseph et de la Couronne,

HARMONIUM.
Un magnifique Harmonium ayant coûté
\$300.00, en très-bon ordre, absolument neuf,

ATTENTION ! ATTENTION !
CHANCE EXTRAORDINAIRE
Qui ne s'est encore jamais rencontrée.

LA CONSOMPTION GUÉRIE.
Un ancien médecin retire de la pratique
après une communication de la part d'un
médicarien de l'Inde de la formule
d'un remède végétal simple pour la guérison
prompte et permanente de la consommation,

ACTE DE FAILLITE DE 1875
ET SES AMENDEMENTS.
DAME GEORGIANA MARTINEAU, épouse
de LOUIS FONTAINE, faisant le
commerce sous le nom et raison de LOUIS
FONTAINE.

Les plans, spécifications, cahiers des charges
et la formule des soumissions peuvent
être vus au Bureau des Commissaires
pendant les heures de bureau, et des copies
imprimées des spécifications et cahiers des
charges seront fournies à ceux qui se proposent
de soumissionner pour chaque copie ob-
tenue, la dite somme devant être remise,
après l'ouverture des soumissions, à l'effet
des soumissionnaires qui auront transmis des
soumissions de bon foi.

PAPIER ET PAPETERIE.
Papier à écrire, Enveloppes, blancs et de
couleurs, Livres blancs, Encres, Plumes, et
Fournitures de bureau en général, qui seront
vendus à très-bas prix.

ATTENTION ! ATTENTION !
F. X. LÉPAGE,
MARCHAND,

POUR LA SAISON
DES
CHALEURS !
FRUITIERS A VENTILATEUR,
CHAPEAUX DE SATIN,
LIVOURNE,
BRESIL,
PANAMAS.

POUDRE DE CHABON DE BELLOC.
Poudre de Charbon Vegetal-Médicinal du
Dr. Belloc, membre du Parlement, et plusieurs
autres. Le rapport fait à l'Académie constate
que cette poudre guérit les maladies nerveuses
de l'estomac et des intestins et qu'elle
facilite la digestion.

LA CONSOMPTION GUÉRIE.
Un ancien médecin retire de la pratique
après une communication de la part d'un
médicarien de l'Inde de la formule
d'un remède végétal simple pour la guérison
prompte et permanente de la consommation,

ACTE DE FAILLITE DE 1875
ET SES AMENDEMENTS.
DAME GEORGIANA MARTINEAU, épouse
de LOUIS FONTAINE, faisant le
commerce sous le nom et raison de LOUIS
FONTAINE.

Les plans, spécifications, cahiers des charges
et la formule des soumissions peuvent
être vus au Bureau des Commissaires
pendant les heures de bureau, et des copies
imprimées des spécifications et cahiers des
charges seront fournies à ceux qui se proposent
de soumissionner pour chaque copie ob-
tenue, la dite somme devant être remise,
après l'ouverture des soumissions, à l'effet
des soumissionnaires qui auront transmis des
soumissions de bon foi.

PAPIER ET PAPETERIE.
Papier à écrire, Enveloppes, blancs et de
couleurs, Livres blancs, Encres, Plumes, et
Fournitures de bureau en général, qui seront
vendus à très-bas prix.

ATTENTION ! ATTENTION !
F. X. LÉPAGE,
MARCHAND,

POUR LA SAISON
DES
CHALEURS !
FRUITIERS A VENTILATEUR,
CHAPEAUX DE SATIN,
LIVOURNE,
BRESIL,
PANAMAS.

POUDRE DE CHABON DE BELLOC.
Poudre de Charbon Vegetal-Médicinal du
Dr. Belloc, membre du Parlement, et plusieurs
autres. Le rapport fait à l'Académie constate
que cette poudre guérit les maladies nerveuses
de l'estomac et des intestins et qu'elle
facilite la digestion.

LA CONSOMPTION GUÉRIE.
Un ancien médecin retire de la pratique
après une communication de la part d'un
médicarien de l'Inde de la formule
d'un remède végétal simple pour la guérison
prompte et permanente de la consommation,

ACTE DE FAILLITE DE 1875
ET SES AMENDEMENTS.
DAME GEORGIANA MARTINEAU, épouse
de LOUIS FONTAINE, faisant le
commerce sous le nom et raison de LOUIS
FONTAINE.

Les plans, spécifications, cahiers des charges
et la formule des soumissions peuvent
être vus au Bureau des Commissaires
pendant les heures de bureau, et des copies
imprimées des spécifications et cahiers des
charges seront fournies à ceux qui se proposent
de soumissionner pour chaque copie ob-
tenue, la dite somme devant être remise,
après l'ouverture des soumissions, à l'effet
des soumissionnaires qui auront transmis des
soumissions de bon foi.

PAPIER ET PAPETERIE.
Papier à écrire, Enveloppes, blancs et de
couleurs, Livres blancs, Encres, Plumes, et
Fournitures de bureau en général, qui seront
vendus à très-bas prix.

ATTENTION ! ATTENTION !
F. X. LÉPAGE,
MARCHAND,

POUR LA SAISON
DES
CHALEURS !
FRUITIERS A VENTILATEUR,
CHAPEAUX DE SATIN,
LIVOURNE,
BRESIL,
PANAMAS.

POUDRE DE CHABON DE BELLOC.
Poudre de Charbon Vegetal-Médicinal du
Dr. Belloc, membre du Parlement, et plusieurs
autres. Le rapport fait à l'Académie constate
que cette poudre guérit les maladies nerveuses
de l'estomac et des intestins et qu'elle
facilite la digestion.

LISEZ ATTENTIVEMENT !
Samuel Osborne, de Sophaburg, dit : « J'ai
été affecté de la dyspepsie pendant près de
quatre ans, mes poumons devenant affectés
vers la fin. On m'engagea à faire l'essai du
« Remède Shoshone ». Après en avoir pris
trois ou quatre bouteilles, je me sentis beau-
coup mieux et repris des forces rapidement,
ma santé s'améliora constamment et rapide-
ment, et quand j'en eus pris trois ou quatre
autres bouteilles, je fus parfaitement rétabli
à la santé et à la force et j'ai eu une santé
meilleure que 40 ans auparavant. J'avais été
traité par plusieurs médecins mais il ne m'a-
vaient jamais donné aucun soulagement mé-
dicinal avant d'avoir fait usage de votre re-
mède. »

ACTE DE FAILLITE DE 1875
ET SES AMENDEMENTS.
DAME GEORGIANA MARTINEAU, épouse
de LOUIS FONTAINE, faisant le
commerce sous le nom et raison de LOUIS
FONTAINE.

Les plans, spécifications, cahiers des charges
et la formule des soumissions peuvent
être vus au Bureau des Commissaires
pendant les heures de bureau, et des copies
imprimées des spécifications et cahiers des
charges seront fournies à ceux qui se proposent
de soumissionner pour chaque copie ob-
tenue, la dite somme devant être remise,
après l'ouverture des soumissions, à l'effet
des soumissionnaires qui auront transmis des
soumissions de bon foi.

PAPIER ET PAPETERIE.
Papier à écrire, Enveloppes, blancs et de
couleurs, Livres blancs, Encres, Plumes, et
Fournitures de bureau en général, qui seront
vendus à très-bas prix.

ATTENTION ! ATTENTION !
F. X. LÉPAGE,
MARCHAND,

POUR LA SAISON
DES
CHALEURS !
FRUITIERS A VENTILATEUR,
CHAPEAUX DE SATIN,
LIVOURNE,
BRESIL,
PANAMAS.

POUDRE DE CHABON DE BELLOC.
Poudre de Charbon Vegetal-Médicinal du
Dr. Belloc, membre du Parlement, et plusieurs
autres. Le rapport fait à l'Académie constate
que cette poudre guérit les maladies nerveuses
de l'estomac et des intestins et qu'elle
facilite la digestion.

